

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

31 mai 2024

Convocation du 24 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, trente-et-un mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la salle du Conseil de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier BOISSIERE, Maire

Etaient Présents : Olivier BOISSIERE, Patrick MARTIN, Daniel TURBAN, Sophie LE BONHOMME, Sylvie MEVEL-RAULT, Jean-Michel LE PILLOUER (à partir de 20h55) Sophie PHILIPPE, Jean-Paul LE VAILLANT, Ginette LE CREURER, Isabelle LE CHANU, Alain TREPARD, Géraldine LE LAY, Isabelle GOURIOU, Jérôme PERAIS, Alexandra LE BRETON, Rozenn JOUAN

Absents représentés : Monique LORANT donne pouvoir à Patrick MARTIN, Patrick SOLO donne pouvoir à Olivier BOISSIERE, Jean-Michel LE PILLOUER donne pouvoir à Daniel TURBAN (jusqu'à 20h55), Yves BRAULT donne pouvoir à Jean-Paul LE VAILLANT, Yves LARRIVEN donne pouvoir à Jérôme PERAIS, Jacques MORO donne pouvoir à Sophie LE BONHOMME, Aline LE ROY donne pouvoir à Alexandra LE BRETON

Absents : Pascal LE GUILLOUX, Véronique COSSON, Christophe CLAVIEN, Xavier HOCHET,

Secrétaire de Séance : Sophie LE BONHOMME

Procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du 03 mai 2024

Lecture est donnée par Mr le Maire du projet de procès-verbal du Conseil municipal 03 mai 2024. Le procès-verbal de cette réunion est validé à l'unanimité des membres présents à ce Conseil municipal.

**77. INFO AU CONSEIL MUNICIPAL : FINANCES : PROSPECTIVE FINANCIERE – ANALYSE ACTUALISEE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUINGAMP
(Cf. annexe 1)**

Présentation : le Conseil municipal sera invité à prendre connaissance de l'analyse prospective des finances communales, réalisée par le service de gestion comptable de Guingamp.

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation de la prospective financière.

78. ADMINISTRATION GENERALE : TRANSFERT D'ARTISTES – MANDAT SPECIAL

Présentation : dans le cadre de la manifestation « L'art dans les cités » organisée par les petites cités de caractère, il est proposé d'accorder un mandat spécial à Yves Brault pour transférer des artistes libanais de La Guerche de Bretagne à Châtelaudren-Plouagat le 26 mai puis de Châtelaudren-Plouagat à Bécherel le 2 juin 2024.

Pas de débat

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accorde un mandat spécial à Mr Yves Brault dans les conditions précisées ci-dessus,
- précise que les frais de repas sont remboursés forfaitairement (17,50€ / repas), les dépenses de transport sont remboursées sur présentation d'un état de frais.

**79. FINANCES : FONDATION DU PATRIMOINE – RESTAURATION DU PATRIMOINE PRIVE
– CONVENTION
(Cf. annexe 2)**

Présentation : Pour permettre le soutien de la Fondation du patrimoine de Bretagne à des projets de restauration sur le patrimoine privé bâti ou non bâti situé dans le périmètre de la

commune de Châtaudren-Plouagat y compris en zone rurale, il est proposé de d'autoriser Mr le Maire à signer une convention.

Cette convention prévoit une contrepartie pour la commune consistant à prendre en charge un minimum de 2% du montant total des travaux labellisés par la Fondation du patrimoine de Bretagne. Cette somme serait versée à la Fondation du patrimoine de Bretagne et constituerait la subvention due légalement par cette dernière lors de l'attribution du label.

Ce montant est fixé à un montant de 3 000€ pour la durée de la convention + une adhésion d'un montant annuel de 500€.

Pas de débat

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (3 abstentions : P. Martin, M. Lorant, A. Trépard), d'autoriser Mr le Maire à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine dans les conditions précisées ci-dessus.

80. PERISCOLAIRE : TRANSPORTS SCOLAIRES : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL REGIONAL – AVENANT (Cf. annexe 3)

Présentation : la convention de coopération relative au transport scolaire signée entre la Région et la commune arrive à échéance à la fin de l'année scolaire en cours. Il est proposé de la renouveler par avenant pour l'année scolaire 2024 / 2025.

Pas de débat

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Mr le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de coopération relative au transport scolaire ci-jointe.

81. FONCIER : CHEMIN RURAL DU LESHOUARN : ALIENATION APRES ENQUETE PUBLIQUE

Présentation : par délibération en date du 30 septembre 2022, le Conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé au hameau du Leshouarn en vue de sa cession aux consorts Corbel ;

L'enquête publique s'est déroulée du 25 avril au 13 mai 2023.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable. Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que des personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Pas de débat

Décision : Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de désaffecter le chemin rural situé au hameau du Leshouarn d'une contenance totale exacte après établissement d'un document d'arpentage par un géomètre, de 45a 47ca, soit 4 547 m², répartie sur 2 parcelles cadastrales, B2363 et B2364, d'une superficie respective de 18a 32ca et 27a 15ca, en vue de sa cession aux consorts Corbel ;

- de fixer le prix de vente dudit chemin à 0,60€ / m², soit 2 728,20€ ;
- de mettre en demeure le propriétaire riverain, les conjoints Corbel, d'acquiescer les terrains attenants à sa propriété ;
- désigne Me Gault-Jouet pour la rédaction des actes de vente au profit de la commune en précisant que tous les frais (frais d'acte, de géomètre, et d'enquête publique (1/7è)...) seront à la charge des acquiesces ;
- d'autoriser Mr le Maire, ou un(e) adjoint(e), à signer toutes pièces nécessaires relatives à cette affaire.

**82. URBANISME : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 21 POULOUPLY –
PARCELLE F N° 1837
(Cf. annexe 4)**

Présentation : L'étude de Maître Gilles MENARD à Plérin présente une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé au 21 Poulouply cadastré f n° 1837 pour une superficie totale de 00ha 02a 45ca.

Pas de débat

Décision : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur ce bien.

**83. URBANISME : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 20 LA GRAND RUE -
PARCELLE B N° 457 partie
(Cf. annexe 5)**

Présentation : L'étude de Maître Marie-Christine ROLLAND à Châtaudren-Plouagat présente une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé au 20 La Grand Rue cadastré C n° 457 partie pour une superficie totale de 26 m².

Pas de débat

Décision : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur ce bien.

**84. URBANISME : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 22 GRAND RUE – PARCELLE
B N° 456 partie
(Cf. annexe 6)**

Présentation : L'étude de Maître Marie-Christine ROLLAND à Châtaudren-Plouagat présente une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé 22 Grand Ruel cadastré b n° 456 partie pour une superficie totale de 00ha 00a 08ca.

Pas de débat

Décision : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur ce bien.

**85. URBANISME : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 24 LA GRAND RUE –
PARCELLE B N° 1807 partie
(Cf. annexe 7)**

Présentation : L'étude de Maître Marie-Christine ROLLAND à Châtelaudren-Plouagat présente une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé 24 La Grand Rue cadastré B n° 1807 partie pour une superficie totale de 00ha 00a 05ca.

Pas de débat

Décision : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur ce bien.

**86. URBANISME : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 5, CHRIST – PARCELLE B N°
69-70-71-2186
(Cf. annexe 8)**

Présentation : L'étude de Maître Frédéric GUILLOU à Ergué-Gabéric présente une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé 5, Christ cadastré B n° 69-70-71-2186 pour une superficie totale de 00ha 43a 83ca.

Pas de débat

Décision : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur ce bien.

**87. URBANISME : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 9 PLACE DES SAPEURS
POMPIERS – PARCELLE 038A N° 985
(Cf. annexe 9)**

Présentation : L'étude de Maître Carine RAOULT à Quintin présente une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé 9 Place des Sapeurs-Pompiers cadastré 038a n° 985 pour une superficie totale de 00ha 02a 33ca.

Pas de débat

Décision : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (1 abstention : l. Le Chanu), de ne pas préempter sur ce bien.

**88. URBANISME : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 32 RUE DU GENERAL
LECLERC – PARCELLE 038A N° 497
(Cf. annexe 10)**

Présentation : L'étude de Maître Martin BERNARD à Paimpol présente une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé 32 rue du Général Leclerc cadastré 038a n° 497 pour une superficie totale de 00ha 01a 32ca.

Pas de débat

Décision : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur ce bien.

89. INFO AU CONSEIL MUNICIPAL : MARCHES SIGNES AU TITRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Décision : Le Conseil municipal prend acte des décisions ci-dessous prises par Mr le Maire conformément à la délégation accordée par le Conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Liste des marchés signés du 25 avril 2024 au 23 mai 2024

N	Tiers	Objet	Compte	Mt TTC	Mt Reste Eng	Date
665	R25	Mise en place de plan de sécurité - pose extincteurs	21351	680,40	680,40	26/04/2024
683	LAC COMCO	Deploiement de la fibre "très haut débit" 2024-2027	2041583	54 875,00	54 875,00	02/05/2024
687	EXCEL AUDIC	Ecran salle des fêtes jean le cuziat	2188	1 944,12	1 944,12	03/05/2024
688	EXCEL AUDIC	Videoprojecteur salle des fêtes J Le cuziat	21838	3 431,34	3 431,34	03/05/2024
696	LE BOHEC	Lot9 electricite- chauffage Ventilation -construction du club house	2313	105 444,00	105 444,00	13/05/2024
718	SBSI	PC fixe BIB- Mairie - Finances + Pc protable policier municipal	21838	4 327,55	4 327,55	15/05/2024
719	SDE	Rénovation de la commande EP "ZB" rue des écoles et remplacement de l'horloge	2041581	722,22	722,22	15/05/2024
729	ING CONCEP	Maitrise d'oeuvre programme voirie 2024	2315	4 200,00	4 200,00	21/05/2024
749	BCE	Poubelle-cendrier SDF CH	21848	652,80	652,80	23/05/2024
		Total de la sélection		176 277,43	176 277,43	

La séance est close et levée à 21h30.

Le 05 juillet 2024

La Secrétaire,
Sophie LE BONHOMME

Le Maire
Olivier BOISSIERE



